

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

n° 213-23 C

Objet : RS - Fonds de soutien aux manifestations agricoles - Attribution d'une subvention au Groupement de défense sanitaire des Savoie (GDS des Savoie) pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de Grand Chambéry au titre de l'année 2023

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmals - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Danièle Goddard à Thierry Repentin - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmals - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 10

Jimmy Bâabâa - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

délibération n° 213-23 C

objet **RS - Fonds de soutien aux manifestations agricoles - Attribution d'une subvention au Groupement de défense sanitaire des Savoie (GDS des Savoie) pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de Grand Chambéry au titre de l'année 2023**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, rappelle que par délibération n° 180-08 C du 20 novembre 2008, le Conseil communautaire a créé une enveloppe budgétaire d'un montant de 5 000 € proposée chaque année dans le cadre du Schéma agricole et qui doit permettre de venir en soutien aux événements ou projets organisés en faveur de la préservation de l'agriculture périurbaine et de la valorisation des espaces naturels.

La présence du frelon asiatique en Savoie est maintenant bien établie. Il représente une menace pour la biodiversité et est une véritable problématique de santé publique. Le Préfet a confié le plan de surveillance et de lutte régional aux organismes à vocation sanitaire (OVS). Il est décliné au niveau départemental par la section apicole du Groupement de défense sanitaire des Savoie (GDS des Savoie), qui a pour mission de maîtriser et d'améliorer l'état sanitaire des animaux d'élevage.

Depuis l'arrivée du frelon asiatique dans les Savoie, le soutien du GDS des Savoie, de la Fédération régionale des GDS AURA et du Conseil Savoie Mont-Blanc a permis de financer la lutte. Face à l'augmentation du nombre de nids de frelons asiatiques, ces moyens se sont avérés insuffisants et depuis 2020, le GDS des Savoie sollicite le financement des communes et EPCI. Cependant, la réponse des collectivités n'ayant pas été à la hauteur des enjeux, depuis 2022 le GDS des Savoie ne prend en charge que la destruction des nids de frelons asiatiques menaçant les ruchers des adhérents de la section apicole. Pour les autres nids, la destruction est financée à hauteur de la participation financière de la commune ou de l'EPCI du territoire.

Le bénéfice de cette lutte profite aux apiculteurs, mais également à l'ensemble des habitants et usagers du territoire en participant à la réduction des risques sanitaires d'attaques de frelons asiatiques.

Pour mémoire, en 2022, 269 nids de frelons asiatiques ont été détruits en Savoie dont 56 sur le territoire de Grand Chambéry. En 2023, 358 nids de frelons asiatiques ont été détruits en Savoie dont 104 sur le territoire de Grand Chambéry.

Le tarif moyen de destruction d'un nid de frelons asiatiques sur le territoire de Grand Chambéry est de 150 €.

La lutte consiste également à installer des pièges spécifiques afin de capturer les frelons asiatiques au printemps avant que les fondatrices ne construisent leurs nids.

Certaines communes de Grand Chambéry participent également auprès du GDS des Savoie pour soutenir l'effort financier de la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 5 décembre 2023,

Vu la sollicitation du GDS des Savoie en date du 31 octobre 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution d'une subvention au Groupement de défense sanitaire des Savoie à hauteur de 1 065 € pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de Grand Chambéry sur l'année 2023.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **213-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Fonds de soutien aux manifestations agricoles - Attribution d'une subvention au Groupement de défense sanitaire des Savoie (GDS des Savoie) pour la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de Grand Chambéry au titre de l'année 2023
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30674H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30674H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023

Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023